

N° 158
SÉNAT

2025-2026

9 juillet 2026

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de l'accord multilatéral entre autorités
compétentes portant sur l'échange des informations GloBE*

(procédure accélérée)

*Le Sénat a adopté, en première lecture, après engagement de la procédure
accélérée, le projet de loi dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 670, 780 et 781 (2025-2026).

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord multilatéral entre autorités compétentes portant sur l'échange des informations GloBE, signé à Paris le 9 juillet 2025, et dont le texte est annexé à la présente loi⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 9 juillet 2026.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

(1) Voir le document annexé au projet de loi n° 670 (2025-2026).